

Communication N° 01 - 2018 au Conseil communal

Séance du 14 février 2018

Boucllement du préavis N° 21-2015 Mur d'escalade

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, dans sa séance du 28 octobre 2015, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 70'000.00 TTC pour le patrimoine scolaire. Ce crédit était destiné à financer la construction d'un mur d'escalade dans la salle omnisports du Collège Arnold Reymond.

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à CHF 50'846.55 et sera amorti sur une durée de 10 ans. En outre, aucun poste divers & imprévus du préavis n'ayant été utilisé, le préavis présente un solde positif de CHF 19'153.45.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 14 février 2018